

AGDE – 27 MARS AVRIL 2024

---

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Salle municipale - Moulin des Évêques, Avenue du 8 mai 1945 à Agde
<b>PARTICIPANTS :</b>	75 participants
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	18 h00 à 20 h 15

**Commission particulière du débat public (CPDP) :**

**M. Étienne BALLAN CPDP**

**Facilitation**

**Mme. Domitille ARRIVET Etat d'esprit**

**Intervenants :**

**M. Martin SALMON DGEC**  
**M. Frédéric AUTRIC DREAL Occitanie**  
**M. François BONHOMME Directeur de recherche émérite, Institut des sciences de l'évolution de Montpellier**  
**M. Simon FÉGNÉ France Nature Environnement**  
**M. Yannick BOCQUENET RTE**

**Éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement : depuis les premiers parcs jusqu'à la planification d'ensemble**

### M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Alors, déjà je voudrais tous vous féliciter pour votre attention. On a regardé un peu, il y a eu beaucoup d'informations qui ont été données et ce n'était pas simple de tout emmagasiner. Donc s'il vous reste un petit peu d'attention encore, tant mieux. S'il ne vous en reste pas, vous avez le droit de, je ne sais pas, trouver une façon de vous vider le cerveau, de vous dégourdir les jambes ou en tout cas de vous détendre un peu pendant qu'on va faire la bascule vers la deuxième partie de la réunion. Je vais essayer d'être le plus clair possible sur pourquoi maintenant on va avoir un deuxième temps sur l'éolien de façon plus globale, mais à l'intérieur d'un débat encore beaucoup plus large. Alors, ça va, tout le monde va bien ? Vous êtes encore d'attaque ? On en a pour une heure encore. L'apéritif, je crois qu'il est bien, tout doucement, ça commence à arriver. Alors, je vais simplement essayer de vous dire l'enjeu au-delà de ces deux premiers parcs, parce que vous avez été assez nombreux à poser des questions aussi générales sur l'éolien. Un tout petit peu de recul pour essayer de bien saisir pourquoi on est là et comment on est là. En fait, le débat public d'il y a deux ans, que j'ai eu l'honneur de présider à l'époque, après lequel l'État a décidé, comme vous l'avez bien compris, d'engager deux projets commerciaux avec leurs extensions. Je pense que ça, c'est clair pour tout le monde. Ça va ? OK, super. Lors de ce débat public, le public, les élus, les acteurs, les citoyens, ont dit « OK, c'est sympa de regarder deux projets, mais en fait on veut avoir l'image complète ». Ce n'est pas possible de réagir et de décider alors qu'on sait que derrière d'autres projets vont venir et on ne sait pas où, combien, pourquoi. Et donc, à l'issue de ce débat public, nous, à la CNDP, on a dit à l'État « il faut arrêter de faire des débats publics projet par projet, un par un ou deux par deux. Il faut avoir un débat sur l'ensemble ». Sur, en gros, quelles sont vos intentions, vous, État, en matière de développement de l'éolien à long terme. Alors, on l'a dit il y a deux ans, mais sachez qu'à tous les débats publics qu'on a faits aussi sur la façade atlantique, Manche ou mer du Nord, on disait la même chose. On faisait un débat sur un projet et le public disait « non, on veut avoir l'image globale ». Donc c'est ça qu'on va faire maintenant. On va passer au débat sur l'image complète. Mais attention, c'est possible parce que la loi a changé. Effectivement, l'État a dit « je comprends le besoin de débattre de l'image complète, pas de souci, donc on va le faire ». Il a donc annoncé une intention, un volume global d'éolien de... d'abord c'était 40 gigawatts, puis 45 gigawatts. Donc le débat public aujourd'hui, il porte sur une intention de l'État, pas une décision, de développer 45 gigawatts à l'échelle nationale. Une fois qu'on a dit ça, OK, mais comment ça se répartit entre les façades, entre les différentes zones sur lesquelles l'éolien pourrait être fait, et comment ça se répartit dans le temps ? C'est de ça dont on va parler maintenant. C'est vraiment cette question-là.

Mais l'État... alors j'allais dire... vous ne m'en voudrez pas, monsieur le sous-préfet, mais rien n'est gratuit, même parfois avec l'État. OK, l'État a dit « d'accord, on va débattre sur le long terme, mais en échange, ce débat public qui va porter sur l'image globale, ensuite, pendant 10 ans, je ferai les projets qui seront sortis de ce débat public et que j'aurai décidé de faire, sans recourir à un nouveau débat public ». C'est pour ça que je dis que ce n'est pas gratuit, c'est-à-dire qu'on discute de tout, mais après, pendant 10 ans, on n'y revient pas. Par contre, dans 10 ans, on reviendra pour voir, pour actualiser la vision de long terme et pour voir pour les projets qui resteront, si c'est effectivement ceux-là, si c'est les zones qu'on a prévues, etc. C'est très important. Et la deuxième évolution de la loi qui est majeure, c'est de dire qu'on ne va pas parler de l'éolien tout seul. On va arrêter justement de parler de l'éolien en mer, on va dire que l'éolien en mer est une activité qui doit prendre place dans l'espace maritime, et donc on ne va pas faire un débat public sur l'éolien en mer ; on va faire un débat public sur l'ensemble des activités maritimes, y compris l'éolien en mer, parmi les autres, avec les autres. C'est pour ça que le débat s'appelle La Mer en Débat, et non pas « l'éolien en mer en débat ». C'est bien La Mer en Débat. Donc tous les sujets maritimes et littoraux sont dans ce débat public. L'éolien comme les autres. Donc ce soir on fait un focus sur l'éolien, mais si vous souhaitez, on peut aussi parler des autres sujets, il n'y a pas de problème. Et peut-être un point important, ce débat se déroule jusqu'au 26 avril et donc sur les autres sujets, vous pouvez aussi vous exprimer en ligne jusqu'au 26 avril.

Si j'ai été clair, j'espère, vous avez compris que là on parle maintenant de toutes les activités, les existantes et les nouvelles, sur toutes les façades métropolitaines. On ne traite pas de l'outre-mer parce qu'il n'y a pas le même outil en outre-mer, sujet aux mêmes procédures. Ici, l'outil dont on parle, c'est le document stratégique de façade, c'est la façon dont l'État va prendre des décisions structurantes, des choix. Il va notamment donner des vocations aux zones maritimes particulières, pour qu'on puisse y développer telle ou telle chose, mais pas forcément telle autre. Donc, ça s'appelle des zones de vocation. Et ce document stratégique de façade, alors il existe déjà dans sa première version, et on prépare avec ce débat public sa révision, c'est-à-dire sa deuxième version qui va valoir pour une période de 2025 à

2030, pendant 6 ans. Mais dans ce document stratégique de façade, alors franchement, ça ne paraît pas très excitant comme ça, je ne suis pas sûr que vous alliez vous précipiter en rentrant tout à l'heure chez vous sur le site internet du document stratégique de façade, un document qui peut paraître administratif ; en fait, c'est un document profondément politique, c'est un document qui porte des choix très forts. Et c'est pour ça qu'on fait un débat public avant, c'est pour que ces choix aient été débattus, discutés, et que l'État prenne ses décisions au regard de ce qu'aurait dit le débat public. Il est divisé en quatre. En fait, ce débat est divisé en quatre parce qu'il y a quatre documents stratégiques de façade, donc vous les voyez, les quatre façades. Nous, on a une façade pour nous tout seuls, un DSF pour nous tout seuls, et vous voyez peut-être à côté les petits éléments, le cadre européen dans lequel on s'installe. Bon, je ne rentre pas dans le détail, mais cette politique de la mer et du littoral est bien sûr cadrée par des textes européens et des stratégies nationales, notamment la stratégie nationale mer et littoral. Voilà, c'était un peu l'introduction sur ce dont on parle dans La Mer en Débat.

Maintenant, très brièvement, je vais vous inciter à aller lire le DSF si vous voulez, mais donc peut-être pas ce soir, peut-être plus tard, mais vous avez encore plus d'un mois pour aller regarder ce qui s'est dit dans le débat public et vous-même vous faire un avis et le donner, sur l'éolien comme sur les autres sujets. Je ne rentre pas dans le détail, peut-être simplement vous avez ici une petite liste à la Prévert de différentes choses. Il y a une plateforme participative en ligne sur laquelle vous pouvez intervenir, mais je pense notamment à cet objet-là qui s'appelle un cahier d'acteurs. Si vous avez envie, avec votre organisation, votre association, votre mairie, votre communauté d'agglomération, il y en a plusieurs dans la salle, de rédiger en quatre pages votre avis sur les différents sujets du débat, donc sur l'éolien et/ou sur le reste, il n'y a pas de problème, vous pouvez le faire et nous assurons la diffusion de votre avis sous la forme d'un cahier d'acteurs, sous la forme d'un petit document de quatre pages. Voilà, j'en ai fini pour ma part, pour cette introduction. Est-ce que vous avez tous bien saisi où on est et pourquoi on a un peu changé l'animation ? J'ai demandé, et ils ont bien voulu accepter, aux représentants de l'État de se mettre dans la salle, et maintenant je vais demander aux intervenants sur cette session de la planification de l'éolien à long terme de bien vouloir venir à la table. Alors on va retrouver les services de l'État, puisque c'est toujours eux qui sont à la manœuvre, ce sont les mêmes personnes qui sont à la manœuvre pour envisager les projets d'après, pour envisager cette image globale. Et on a aussi demandé à deux autres intervenants de venir ce soir. M. François BONHOMME, qui est présent, à qui j'ai demandé également de venir à la tribune, qui est le président du conseil scientifique sur l'éolien flottant auprès du conseil maritime de façade. Il se présentera aussi, c'est un scientifique émérite de l'Université de Montpellier. Je vais demander aux services de l'État, du coup, de bien vouloir aussi venir vous asseoir. Et on a enfin un autre intervenant, M. FÉGNÉ, de France Nature Environnement, qui a subi, comme un certain nombre d'entre nous, quelques retards ferroviaires et qui donc n'est pas avec nous physiquement ; il est avec nous normalement par un lien visio, qui marche ? Qui marche. Génial. L'idée aussi des échanges dans ce débat public, c'est d'avoir une pluralité de points de vue, d'être confronté aussi à des acteurs qui s'intéressent à l'éolien ou qui ont des choses à en dire. Et donc on a vraiment souhaité ce soir avoir, bien sûr, les services de l'État qui pilotent cette politique, mais aussi avoir le point de vue d'un scientifique et d'une ONG environnementale sur ces différents sujets. Je vais leur laisser la parole à présent. Je crois que vous avez quelques diaporamas à nous montrer.

### **M. Martin SALMON, Responsable pôle éolien en mer à la DGEC**

Oui, alors, du coup, vu que j'ai beaucoup parlé, je vais être très bref. En plus, Étienne a dit beaucoup de choses. Simplement pour dire qu'effectivement, c'était nécessaire pour peut-être l'ensemble des activités d'avoir cette planification au titre de la participation du public, au titre aussi de la coexistence des usages. Parce qu'évidemment, en mer, il y a un gros sujet, c'est la coexistence des usages. Et en donnant cette visibilité de long terme, on se donne une chance d'organiser une coexistence des usages qui soit la plus harmonieuse possible, tout en continuant à atteindre nos objectifs, en tout cas à essayer de les atteindre, en matière de bon état écologique des eaux marines. Alors, si ça veut bien passer... Voilà. Donc maintenant, la question, c'est quels objectifs ? Si on regarde le plus long terme, tout à l'heure, on a parlé de ces 45 gigawatts. Je vais essayer de passer les diapositives. Voilà. Juste pour faire un tout petit... On parlait de 40 et de passer à 45 gigawatts, qui est une intention de l'État, comme le disait Étienne tout à l'heure. Je pense que c'est intéressant de faire un tout petit peu l'historique. Donc, février 2022, discours du président de la République à Belfort, qui annonce effectivement un objectif de 50 parcs correspondant à 40 gigawatts installés en 2050. Mars 2022, il y a eu la signature d'un pacte éolien en mer avec la filière, avec plusieurs objectifs intermédiaires, dont un objectif assez fort qui est 18 gigawatts en service en 2035. Et j'essaierai de définir précisément ce que ça veut dire tout à l'heure. En échange, la filière s'est engagée notamment à atteindre les 50 % de contenu local dans les projets et 20 000 emplois directs et indirects en 2035. Aujourd'hui, on a à peu près 8 000 emplois en France sur l'éolien en mer. En mars 2023, la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable avec cette idée d'avoir une cartographie à horizon 10 ans. Ce sont des projets qui vont être attribués dans les 10 ans, mais qui seront

mis en service probablement d'ici jusqu'à 2040. Et ensuite, une cartographie horizon 2050 pour la décennie 2040-2050. Point d'étape en 2023 et même avant ça, en vérité, sur les travaux de bouclage des scénarios énergétiques, c'est beaucoup de travail de modélisation finalement sur les ressources, comment on atteint la neutralité carbone. On s'est rendu compte qu'il fallait rehausser l'objectif en matière de production éolienne parce que, entre guillemets, notamment sur la période 2030-2040, on avait des manques. Mais même à l'horizon de l'atterrissage en 2050, il fallait une production éolienne un peu plus importante. C'est un objectif. L'idée, c'est ensuite de le traduire dans la loi et/ou dans la réglementation avec la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Alors, si on cherche ces 45 gigawatts, et si on a ce 18 gigawatts en service en 2035, qu'est-ce qu'on cherche ? C'est quoi notre trajectoire ? Aujourd'hui, si on regarde un peu le pipeline, c'est-à-dire tout ce qu'on a en stock, on a environ 8,4 gigawatts, ou 8 gigawatts en tout cas, de projets qui seront soit construits, soit en construction, soit en cours d'attribution. Donc ça, ce sont les projets un peu déjà lancés. Ensuite, on a 2,5 gigawatts qui sont les extensions qu'on a mentionnées tout à l'heure, les deux extensions de 500 mégawatts en Méditerranée, l'extension de 500 mégawatts en Sud-Bretagne et une troisième extension de 1 gigawatt au large d'Oléron. Donc ça, ça nous amène à environ 10,4 gigawatts. Et comme je le disais tout à l'heure, l'objectif c'est 18 gigawatts en 2035. Cette loi APER, elle nous demande deux cartographies. Une cartographie dite à horizon 10 ans et une cartographie dite à horizon 2050. Mais comme on l'a dit tout à l'heure, un projet c'est 7-8 ans. Donc en fait, la cartographie à horizon 10 ans, c'est effectivement ce que mentionnait Étienne, finalement, les projets sur lesquels on ne va pas revenir. C'est-à-dire que l'idée, c'est de définir ces zones, de considérer que c'était le débat public que l'on est en train de faire qui les définit et de ne pas refaire des débats publics sur ces projets. Donc ça, ça nous amène à chercher 15 gigawatts, parce que ce sont des projets qu'on va mettre en service entre 2033 et 2040 pour les plus tardifs. Ensuite, 19 gigawatts pour la cartographie à horizon 2050. Ça, ce sont les grands volumes. Ce qu'il faut avoir en tête, c'est que c'est le national, évidemment, c'est discuter l'objectif de 45 et aussi discuter dans le cadre du débat, bien évidemment. Et pour atteindre les 18 gigawatts en 2035, par contre, on lancera probablement un premier appel d'offres avec, par exemple, 8 gigawatts, parce que le 10 plus 8 nous amène à 18, pour atteindre et construire ces parcs rapidement, de façon à respecter ce point d'étape, parce que la décennie 2030-2040 est probablement la plus stressante du point de vue du mix électrique français, parce qu'on n'a pas encore le nouveau nucléaire qui produit.

Et une dernière diapositive de mon côté, pour dire que cet objectif, finalement, de 15 gigawatts que je mentionnais tout à l'heure, il a été ensuite réparti de façon prévisionnelle à l'échelle de chaque façade. Donc on l'a vu, il y a quatre façades métropolitaines. Pour la façade méditerranéenne, l'objectif, c'est entre 3,5 et 5 gigawatts, y compris les parcs que l'on a mentionnés jusqu'à présent. Ça veut dire que si on enlève ces parcs, les 250 et les 500 x 2, on cherche entre 2 et 3,5 gigawatts de nouvelles capacités, entre guillemets, à court terme ; court terme étant l'horizon 2035-2040. Et ensuite, au total, en 2050, c'est entre 4 et 7,5 gigawatts qui est l'objectif fixé par l'État pour la façade méditerranéenne. Et ça a amené l'État à publier une carte de zones propices que vous voyez à droite. On reconnaît les formes du précédent débat public. On n'est pas parti de rien, on est parti d'un débat public existant. On voit aussi les parcs évoqués tout à l'heure, mais avec cette idée de trouver des zones complémentaires. Voilà, j'en ai terminé pour ma part, et je passe la parole, je crois, à Frédéric.

## **M. Yannick BOCQUENET, RTE**

Rapidement, je ne vais peut-être pas vous présenter aujourd'hui le schéma décennal de raccordement de développement du réseau. Donc, c'est vraiment dans le cadre de nos missions légales que RTE produit ce document à des échéances... Le dernier a été produit en 2019 et c'est ce document qui nous permet d'établir ce développement du réseau terrestre pour accompagner l'ensemble de la politique annoncée par l'État. Et on a vu que depuis 2019, notre dernier schéma, cette politique a évolué. En tout cas, des orientations ont été affirmées, redéfinies, avec la relance du nucléaire, avec l'accélération du renouvelable, notamment le photovoltaïque et l'éolien en mer, et la priorité mise à la réindustrialisation et avec ces zones de décarbonation en France qui sont apparues, notamment sur les zones industrialoportuaires, Fos en Méditerranée. Du coup, le réseau est au cœur de cette transformation parce que nous devons accueillir toutes ces productions-là qui, de par le passé, on a évoqué le passé nucléaire français, avec une production plutôt centralisée et des centres de consommation plutôt à proximité, et là on est sur une production un peu plus diffuse et donc il va nous falloir, avec le réseau, accompagner toutes ces sources de production, où qu'elles soient, y compris en mer. Et pour ça, actuellement, et depuis le 14 mars, donc c'est tout nouveau, on a mis en consultation du public ce schéma de développement du réseau qui donne vraiment cette perspective. Alors aujourd'hui, à horizon 2040, mais avec une perspective également jusqu'à 2050, donc ce sont plusieurs fascicules qui sont mis en consultation jusqu'au 30 avril. Vous pouvez vous en saisir, vous pouvez poser vos questions, vous pouvez donner

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

également vos éléments là-dessus, avant que RTE ne reprenne la copie et ne définisse le schéma décennal de développement définitif d'ici fin d'année.

Rapidement, ce que je voulais dire ici, c'est que ce schéma a commencé déjà à identifier des axes, c'est ce qu'on voit sur l'infographie à gauche, qui, dès l'horizon 2030-2035, commencent à être congestionnés, avec ces sources de production qui arrivent sur le réseau, ces centres de consommation qui ne sont pas forcément situés au plus proche de ces centres de production. Donc, il va falloir que le réseau de transport, et notamment ces grandes artères du réseau de grands transports, soient en capacité d'absorber ces productions-là. Donc, Martin SALMON l'a évoqué, avec une cartographie plutôt à horizon 10 ans, une autre cartographie jusqu'à horizon 2050, et donc les différents défis pour le réseau seront à relever sur ces différentes échéances-là, pour accueillir cette production.

#### **M. Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie**

Là, on parle de gigawatts, on peut être rapidement perdus, donc on voulait donner du concret pour essayer de comprendre ce que ça veut dire pour la Méditerranée. Donc, rappeler que, dans le cadre de ce débat public, ce qu'on recherche, ce sont des nouveaux parcs qui seront des parcs de plus grande puissance que ceux qu'on vous a présentés jusqu'à maintenant. On a vu que nous, on parlait d'un parc de 250, avec une extension de 500, ça faisait 750 mégawatts, et on a dit que ça faisait une quarantaine d'éoliennes. Là, demain, l'objectif, c'est de passer à des parcs qui auront soit une puissance de 1,1, ou de 2 gigawatts. Donc on est sur des parcs plus grands, et qui seront effectivement, comme vous le voyez sur cette infographie, un peu différents en termes de raccordement par rapport à ce qu'on a pu voir tout à l'heure. Tout à l'heure, ce qu'on a vu, c'est qu'effectivement, nos éoliennes produisaient du courant en courant alternatif et RTE ramenait le courant à terre avec un courant alternatif. Et là, sur ces... Je me permets de le dire à la place de RTE, on est sur une logique de courant continu, qui va permettre finalement de mettre ces parcs de grande puissance un peu plus loin des côtes. On va retenir ça comme essentiel, puisqu'on a peu de temps. Et puis, vous donner donc une idée concrète de ce que ça veut dire. Un parc de 1,1 gigawatt, ça correspond en gros à la consommation domestique de 2 millions d'habitants. On retient 1 gigawatt, 2 millions d'habitants. C'est environ, si on prend l'exemple que donnait Martin SALMON avec des éoliennes de 20 mégawatts, un parc de 1 gigawatt, ça va donc être une cinquantaine d'éoliennes, distantes, on l'a vu, entre 1 et 2 kilomètres les unes des autres, et avec des surfaces qu'on va rechercher en termes d'occupation, qui sont proportionnelles finalement à la puissance qu'on veut installer. Et donc, on vous a donné quelques indications en termes de kilomètres carrés. Si on cherche des parcs de 2 gigawatts, on multiplie tout ça par deux. Donc, ça donne une idée effectivement de la recherche que l'on sera amené à faire. Et peut-être une dernière...

#### **M. Yannick BOCQUENET, RTE**

Oui, ça vaut le coup. Juste rapidement, pour dire pourquoi du courant continu, ça permet de transporter plus sur de plus longues distances, Frédéric AUTRIC l'a dit, mais nous sommes sur deux paliers qui sont des paliers qui, aujourd'hui, à l'échelle européenne, existent, sont concrets. Donc c'est du 320 kilovolts et 525 kilovolts. Pourquoi on se base sur principalement ces deux paliers techniques ? C'est qu'à horizon 2035, le marché mondial de l'éolien en mer va être multiplié par 4. Et donc ça veut dire que dès aujourd'hui, la chaîne de valeur de production, alors aussi bien du parc éolien, mais de ce raccordement, va être en tension au niveau des constituants, les câbles notamment, mais également de la production et des moyens de transport sur l'eau, etc. Et donc, il faut s'inscrire dès aujourd'hui pour pouvoir assurer ces objectifs demandés par l'État. RTE se positionne dès aujourd'hui sur des paliers techniques pour simplifier et massifier ses achats notamment.

#### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup pour le respect du temps aussi. Voilà, ça c'est vraiment le cadrage et les intentions de l'État. Donc M. BONHOMME, je vous donne la parole pour réagir un peu. Vous avez suivi aussi le débat public. Vous connaissez bien le dossier.

#### **M. François BONHOMME, Directeur de recherche émérite, Institut des sciences de l'évolution de Montpellier**

Ce n'est pas le premier auquel je participe. Alors moi, je suis, en gros, le faire-valoir minoritaire qui va parler de biodiversité. Donc, je suis content d'avoir le micro et je ne vais pas le lâcher tout de suite. Est-ce qu'on peut remettre l'avant-dernière diapositive de mon voisin, où on voyait les zones propices ? Et je remercie Frédéric AUTRIC d'avoir rappelé ce que c'est qu'un parc en termes de puissance, de kilomètres carrés et de choses comme ça. J'y reviendrai après. Également, mon voisin, tout à l'heure, de manière incidente, a dit qu'on s'est aperçu qu'à l'horizon 2050, on n'y arriverait pas sans installer 45 mégawatts de parc. J'y reviendrai également après parce que ça aussi, c'est un point de discussion et ce n'est pas quelque chose qu'on peut passer sous le tapis comme ça en 30 secondes parce que ça a plein de

conséquences. Mais, revenons un peu à la biologie. Donc moi, je me présente rapidement. Je n'ai pas de diaporama. Je ne représente personne. Je suis chercheur émérite au CNRS. Je fais partie de différentes institutions à titre personnel qui ne me payent pas. Donc, je suis totalement libre de parole et je ne représente que mon expertise scientifique. Concernant l'éolien en mer, je suis au conseil maritime de façade depuis 20 ans parce que j'ai fait les 20 dernières années de ma carrière à la station de biologie méditerranéenne de l'environnement littoral à Sète pendant 20 ans. Et à ce titre-là, j'étais au conseil maritime de façade quand, en 2015, Ségolène ROYAL a annoncé qu'on allait faire de l'éolien en mer et que l'État allait financer les premières fermes pilotes qui sont en train d'être mises en œuvre. Donc, il faut du temps, vous voyez. Et pour lesquelles, d'ailleurs, au passage, j'en profite de dire qu'on n'a pas encore le retour d'expérience sur ce qu'elles vont être, produire, etc., tant du point de vue stratégie industrielle qu'impact sur la biodiversité. Donc évidemment, on nous annonce ça. Personne n'est contre l'énergie éolienne renouvelable, etc. Enfin, je veux dire, tous ceux qui veulent décarboner l'économie s'intéressent aux énergies renouvelables. Maintenant, la question est de savoir le prix qu'on veut bien payer et quels sont ses impacts. Alors, on a commencé à travailler sur les premières fermes pilotes. On a commencé à faire de la bibliographie. On s'est aperçu qu'il n'y avait pas grand-chose. Que les seules choses qu'il y avait, c'était de l'éolien posé en mer du Nord sur des fonds très peu profonds qui ne ressemblent pas à ce qu'est le golfe du Lion en termes de biodiversité, de responsabilité régionale. J'en profite pour rappeler que le golfe du Lion est, avec le golfe de Gabès, la seule zone de Méditerranée qui est un plateau continental un peu étendu avec, de ce fait, une faune d'eau plutôt froide avec des organismes qui ne vivent que là. C'est d'ailleurs pour ça que c'est l'endroit essentiel du chalutage en Méditerranée. Et qu'également, cette portion de la Méditerranée est traversée chaque année par plusieurs milliards d'individus volants, que ce soit des oiseaux ou des mammifères, même quelques insectes, qui font des grandes migrations entre, en gros, l'Afrique et l'Eurasie. Donc, ça n'est pas rien. Ce n'est pas la même chose que la mer du Nord. Il faut bien le comprendre. Donc, même dans l'étude scientifique collective sur les 3 000 références danoises, allemandes et anglaises, on apprend des choses, mais qui ne sont pas forcément transposables à ce qui va se passer en Méditerranée.

Alors, certes, comme ça a été rappelé tout à l'heure, du coup, l'État, devant un peu la grogne des scientifiques, commençait à dire « eh oui, mais oh là, qu'est-ce qui va se passer, on ne sait rien », etc. Il y a eu de l'argent qui a été débloqué, 50 millions effectivement, il y a quelques très jolis programmes qui sont en cours dont on n'a pas encore les résultats, avec des radars qui regardent le passage des oiseaux sur toute la colonne d'air, avec des marquages d'individus, des détections de baleines, de cétacés, de chauves-souris, etc. Donc, oui, grâce à ces projets, la communauté scientifique s'est mobilisée et on est en train d'acquérir des données relativement intéressantes sur toute la biologie de toute cette faune. Ce n'est pas toujours facile. En deux mots, la conclusion provisoire que je pourrais apporter, moi qui ai assisté à ces débats depuis maintenant neuf ans dans les différents groupes auxquels j'ai pu participer, c'est que ça n'est pas gratuit. On ne peut pas avoir de l'énergie gratuite, sans impact. D'abord, au point de vue thermodynamique, ce n'est pas parce que c'est du vent qu'il n'y a pas quand même beaucoup de carbone derrière pour les fabriquer, le béton, le transport, l'acier, les conducteurs, enfin tout ça. Après, donc ça coûte en carbone, leur entretien coûte en carbone, les navires de service coûtent en carbone, ça a été dit, mais ça coûte aussi en biodiversité ; ce n'est pas possible qu'il n'y ait pas d'impact. Voilà le sentiment profond d'un biologiste. Alors, peut-être qu'évidemment on est prêt à payer ces impacts, mais il faut savoir pourquoi. Alors, ces impacts, on aura du mal à les prédire à l'heure actuelle, pour une bonne raison, c'est qu'on n'a pas encore le retour d'expérience des fermes pilotes et que de toute façon les modèles dont on dispose ne permettent pas de prédire avec certitude les effets cumulés. Or, là, vous l'avez vu, bon, on a saucissonné les fermes pilotes, puis 250 MW, puis 750, et puis le discours de Belfort, et puis pour la Méditerranée, en perspective, c'est 5 MW ou 10 MW, ou entre les deux, on verra, et puis on avait 40 MW, et puis on nous en rajoute 5 de plus ; donc, voilà, ce n'est pas juste... Prédire les effets cumulés d'un nombre de machines qui peut s'élever à plusieurs centaines de machines, chacune énorme, comme les a décrit Frédéric AUTRIC, ce n'est pas forcément simple et les effets cumulés, c'est quelque chose qui ne sort pas du modèle, quand on a pu à peu près voir ce qu'il allait se passer sur une éolienne ou deux. Donc, moi, première partie de mon discours, des effets, il y en aura. Du coût carbone, il y en aura. Quand vous mettez une pompe à chaleur pour chauffer votre appartement, vous ne réglez pas tout le problème de décarbonation, parce que la pompe à chaleur, même si elle a un rendement de 75 %, c'est quand même de l'électricité derrière, et puis des coûts de construction, de déconstruction, de la pollution, du machin, du patin, du couffin, donc ce n'est pas gratuit. Donc, l'énergie, ce n'est pas gratuit. Quand on dit 45 mégawatts, dans quelle société, pour consommer quoi, pour faire quoi ? Et là, moi, en tant que citoyen, je suis un peu vent debout, parce que quand on nous a fait ces premières annonces, le PPE, le plan pluriannuel de programmation énergétique, avait été décidé à Paris par des gens qui... il n'y avait probablement pas un seul biologiste marin dans le cénacle des gens qui avait assigné à la mer cette grosse quantité d'énergie qu'on devait produire. Donc, voilà, très bien, vous allez nous faire 45 mégawatts.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Après, RTE a fait des scénarios intéressants de quels étaient les besoins qu'on devait avoir à 2030, 2040, 2050, pour décarboner l'énergie, négaWatt aussi. Ces scénarios, c'est par là qu'aurait dû commencer le débat. Qu'avons-nous besoin exactement comme quantité d'énergie ? Et j'ai entendu, dans un précédent débat, quelqu'un dire, je ne sais pas si c'était vous, peut-être, parce qu'on s'est déjà vu plusieurs fois, on se connaît tous, dire que ce n'était pas possible d'y arriver en France sans toutes les ressources qu'on pouvait utiliser pour produire de l'énergie renouvelable et en particulier l'éolien en mer. En France, qui a une façade maritime et de l'énergie nucléaire, si on n'y arrive pas, que vont faire les autres pays qui n'ont pas de façade maritime ni de nucléaire ? Ça veut dire que c'est mission impossible. Moi, je pense que ce n'est pas mission impossible et je pense que la première question citoyenne dont il faut débattre, c'est : quels sont les besoins globaux d'énergie que nous voulons atteindre en 2050 et leur décarbonation ? Pour faire quoi ? Combien de véhicules automobiles ? Combien de lave-linges ? Combien d'usines d'armement pour faire face à ce à quoi on doit faire face ? Combien de choses pour se réindustrialiser ? Que faire pour avoir une agriculture vertueuse ou pas ? Et que, à partir du moment où on aurait ces objectifs-là qui seraient acceptés de manière citoyenne, on pourrait dire peut-être qu'effectivement en mer, il va falloir mettre de l'éolien flottant, posé, etc., parce que c'est une bonne solution. Mais, ça aura un coût. La dernière chose que je veux dire avant de laisser la parole, c'est que là on nous impose de très haut, on nous dit qu'il faut de l'éolien en mer. Remettez, s'il vous plaît, la carte des zones de vocation. Quand elles seront entièrement remplies avec ces 500 machines qui sont sur des flotteurs de 90 mètres de large, parfois 250 mètres de haut, avec de forts effets cumulés sur une petite banane qui est l'arc capable du golfe du Lion, c'est impossible qu'il n'y ait pas des impacts majeurs dans cette zone. Comment dire ? J'ai perdu ma phrase. C'était un peu la dernière frontière qu'on n'avait pas encore abîmée. On a bouleversé beaucoup d'écosystèmes terrestres. Là, c'était encore relativement intact et on s'apprête à l'artificialiser de manière majeure. Parce que ce ne sont pas trois petits moulinets à gauche et à droite, c'est beaucoup de grosses machines partout. C'est ce qui va se produire, peut-être pas dans 10 ans, mais dans 20 ans ou dans 25 ans, et ça va avoir un effet majeur. En tant que société, on a le droit de dire « oui, j'accepte que ça soit ça, mais je sais exactement pourquoi ». C'est pour que je puisse continuer à avoir 30 millions de véhicules et qu'on ait 1 milliard pour le fonds vert qu'on rabote, pendant qu'il y a 8 milliards pour d'autres projets qui sont contre-productifs pour la biodiversité, pendant que l'on continue à faire des autoroutes, etc. Donc, c'est toutes ces choses-là qui sont en balance. Et après, je vais terminer. Moi, si vous voulez, mon itinéraire personnel d'un biologiste qui, au début, était plutôt favorable à l'éolien pour des raisons évidentes, j'en viens à me dire que là, on est en train de prendre un très gros risque pour notre golfe du Lion et que voilà... et que de toute façon... je crois que j'en ai dit assez. Pour une fois, j'ai eu la parole jusqu'au bout.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci. Merci beaucoup. Et donc, dernier intervenant, avant de vous donner aussi la parole et de réagir aux différents propos, M. FÉGNÉ, qui est en ligne. On va donc faire les tests micro. Maintenant, est-ce que vous pouvez parler ?

**M. Simon FÉGNÉ, France Nature Environnement**

Est-ce que vous m'entendez ?

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Oui, on vous entend. On va monter un peu le volume. C'est parti, à vous de jouer.

**M. Simon FÉGNÉ, France Nature Environnement**

Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, je tenais à m'excuser de ne pas être parmi vous. J'aurais dû venir en train, mais pour des raisons indépendantes de ma volonté, je n'ai pas pu venir.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Est-ce que vous pouvez, M. FÉGNÉ, parler encore plus près du micro et très fort ?

**M. Simon FÉGNÉ, France Nature Environnement**

Je travaille à France Nature Environnement. On a co-signé, avec la Ligue de protection des oiseaux, le WWF et Surfrider, un cahier d'acteurs commun qui porte sur ce sujet du déploiement de l'éolien offshore en Méditerranée. Je vais essayer de vous en énoncer les quelques lignes. Le propos central de notre cahier d'acteurs, c'est oui au développement de l'éolien offshore, mais pas à n'importe quelle condition. D'abord, comme l'a énoncé François BONHOMME juste avant, questionner les usages. Qu'est-ce qu'on en fait de cette énergie ? La meilleure énergie, c'est celle qu'on ne produit pas. Où est-ce que ça va ? Ça, c'est une partie de notre contribution. Mais le gros de notre contribution, c'est qu'on demande une réelle planification de l'éolien offshore en Méditerranée. Pour rappel, je ne sais pas si vous avez trop pu l'aborder avant, je n'ai pas tout entendu, désolé, mais la planification spatiale maritime, ça consiste en

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

l'organisation de l'ensemble des usages en mer tout en permettant l'atteinte d'objectifs sociaux, d'objectifs économiques et d'objectifs environnementaux. Et donc, ces objectifs environnementaux, ils se matérialisent principalement par l'atteinte du bon état écologique des eaux, qui est fixé au niveau européen par la directive-cadre stratégie pour le milieu marin. Selon nous, pour une bonne planification, l'atteinte du bon état écologique des eaux doit être l'objectif central de cette planification. Pourquoi ? Parce que les écosystèmes marins ont une valeur intrinsèque, on doit les préserver, c'est un patrimoine commun à toutes et tous et parce que leur bonne santé conditionne également la pérennité de nombreuses activités humaines en mer : la pêche, le tourisme, la plongée, etc. Or, dans la dernière évaluation qu'il y a eu, seulement 3 % des espèces évaluées dans le golfe du Lion sont considérées comme étant en bon état écologique. Donc, le bon état écologique, on n'y est pas du tout. Donc, pour faire une réelle planification, l'organisation des activités et de l'éolien offshore doit permettre d'atteindre ce bon état écologique.

Nos associations, nos différentes ONG, émettent de sérieux doutes quant à la méthode qui est employée pour atteindre ces objectifs, et ce pour deux raisons que je vais essayer de vous détailler le plus simplement possible. La première raison, c'est que le phasage de l'éolien offshore ne permet pas de prétendre et d'assurer éviter des impacts sur la biodiversité. Le choix des zones de localisation de l'éolien offshore, c'est l'étape la plus cruciale pour éviter les zones les plus sensibles d'un point de vue écologique, donc les zones de reproduction, d'alimentation, etc. Or, on ne dispose pas des données pour faire cet évitement. À titre d'exemple, les zones de l'appel d'offres 6, donc les deux parcs qui ont déjà été attribués, ils ont déjà été choisis, alors que, comme l'a énoncé François précédemment, on ne dispose pas encore des retours d'expérience sur les fermes pilotes, sur les effets négatifs et potentiellement positifs sur la biodiversité, et que les études environnementales menées par l'État sont encore en cours ; elles ne sont pas encore terminées et donc elles n'ont pas permis d'alimenter le choix de la localisation des zones, contrairement aux études techniques, donc les études de vent, les études de fonds marins qui ont été terminées et elles ont permis d'alimenter ce choix. Donc nous, la première chose qu'on demande, c'est de suspendre deux à trois ans supplémentaires avant de choisir définitivement la localisation de ces premiers parcs en mer, pour justement se donner le temps d'avoir ces retours d'expérience sur les fermes pilotes et les données environnementales. Dans le cas contraire, comme dit aussi précédemment, c'est une très grosse prise de risque environnementale et, à notre sens, une non-planification de l'éolien offshore qui doit être assumée en tant que telle par l'État. La seconde réserve que nous émettons, c'est que la planification de l'éolien offshore ne s'articule pas avec les autres politiques publiques en mer puisque, dans les zones qui ont été choisies ou qui vont être choisies pour développer de l'éolien en mer, on demande que les impacts des autres activités préexistantes à l'arrivée des éoliennes offshore, la pêche, le tourisme, le transport maritime, etc., soient d'abord mieux connus, puisqu'on ne connaît pas les impacts de ces activités-là. Par exemple, dans la zone Natura 2000 Grand Dauphin du Golfe du Lion, qui est une grande aire marine protégée au large dans le golfe du Lion, les analyses sur l'impact de la pêche sur les habitats et le Grand Dauphin ne sont pas encore parues et cette zone a déjà été désignée pour faire des premiers parcs. Et puis, on demande à ce que ces impacts des autres activités que l'éolien en mer soient réduits afin de rendre plus acceptable les impacts nouveaux qui vont être véhiculés par l'arrivée de nouveaux parcs. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'on demande à ce que la désignation des zones de protection forte, alors je ne sais pas si vous avez pu aborder ça, mais grosso modo, des aires marines réellement protégées et réglementées, il y a un objectif de 5 % d'ici à 2027 en Méditerranée ; donc, on demande à ce que ces zones de protection forte soient désignées avant de désigner les zones propices au déploiement de l'éolien. Puisqu'on ne peut pas dire que des zones où il y a des installations de 100 mètres de haut, des installations industrielles avec une artificialisation majeure, on ne peut pas dire que ces zones-là constituent des zones de protection forte, cela pour trois raisons. Je vais faire rapidement. La première, c'est que les zones de protection forte doivent protéger l'intégralité d'un écosystème et pas seulement une partie de ces écosystèmes. La deuxième raison, c'est que c'est l'intérêt écologique qui doit guider le fléchage de ces zones de protection forte, pas l'intérêt en termes de gisements de vent ou en termes économiques pour l'éolien offshore. Et pour finir, le dernier intérêt, c'est que la protection du milieu marin par la création des aires marines protégées, c'est une politique régaliennne à part de l'État et elle ne saurait être remplacée par un modèle économique à la recherche de partenariats publics, privés, de mécénats, etc.

Pour finir, ce qu'il faut retenir de notre contribution, c'est qu'on demande de changer le regard, de changer les lunettes de comment on regarde la planification éolienne offshore, de ne plus d'abord regarder les objectifs en termes d'éolien en mer et après de faire des microajustements à la marge pour limiter les impacts sur l'écologie, mais de regarder d'abord où est le vivant, l'objectif d'atteinte du bon état écologique, et d'organiser la planification de l'éolien offshore au regard de cet objectif-là. J'ai fini, j'espère que je n'ai pas été très long.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>



### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Je ne sais pas si vous m'entendez, merci beaucoup en tout cas pour votre intervention. Il nous reste une bonne vingtaine de minutes et donc l'idée là, c'est de vous donner la parole tout simplement en réaction à ce que vous venez d'entendre, pour à la fois poser des questions ou donner votre avis aussi, directement. Madame demande la parole, je crois, c'est ça ? Et Monsieur après. Madame d'abord, est-ce qu'on a un micro ? Merci beaucoup. À droite, au milieu de l'allée, à droite. Madame ? Si, si, c'est vous, Madame, qui aviez levé la main. Présentez-vous, s'il vous plaît, même règle que tout à l'heure.

#### **Citoyenne**

Oui, je m'appelle Véronique et j'ai participé au débat en mer et je suis allée aussi à Marseille, justement, au sujet de ce débat. J'ai bien aimé l'intervention de M. BONHOMME. Donc, je comprends qu'on puisse mettre des éoliennes en mer pour avoir de l'énergie, parce qu'au niveau des centrales nucléaires, comme Flamanville qui n'est pas encore finie, elle a pris énormément de retard. Donc, je reviens un peu plus basique, c'est-à-dire que s'il y a des retards au niveau, par exemple, de ces constructions des éoliennes, qui est-ce qui va payer ? Est-ce que ce sont les entreprises qui vont être pénalisées ? Au niveau aussi du prix des éoliennes, il comprend quoi ? La construction de l'éolienne ? Il comprend tout le système, c'est-à-dire tous les câbles, ou uniquement les éoliennes ? Et au niveau aussi écologique, on parle des poissons et tout ça, mais les câbles, si on les enterre aussi, automatiquement, il va y avoir, au niveau écologique, je pense, de gros problèmes. Et si un problème survient, par exemple, qui contrôle ? Voilà.

### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Madame. Monsieur devant vous, on va prendre deux questions, puis on continuera.

#### **Citoyen**

Moi, simplement pour vous dire que je suis complètement catastrophé que vous n'avez pas été capables de répondre aux deux questions fondamentales pour un marin, de l'impact, c'est-à-dire l'entretien des éoliennes, et sur l'aspect positif ou négatif de la ressource. Messieurs, vous n'êtes pas sérieux. Au revoir. Bonsoir.

### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Bonsoir, Monsieur. Alors, on aime bien quand même, quand on pose une question, écouter la réponse, mais vous êtes libre de faire ce que vous voulez. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, maintenant, ou on donne la parole tout de suite à la tribune ? Peut-être une dernière question, Madame, et puis après, comme ça, je vous donne la parole.

#### **Citoyenne**

Alors moi, ce n'est pas vraiment une question, mais c'est une remarque générale qui va dans le sens des deux personnes qui ont parlé juste avant. Les humains ont transformé complètement la Terre. On a industrialisé, puis maintenant on voit bien ce que ça donne, le réchauffement climatique, entre autres. Et puis, comme on n'a plus trop de solutions sur Terre, on va maintenant investir complètement la mer. Et c'est vrai que je trouve que vous allez un peu vite, que vous mettez la charrue avant les bœufs, en gros, et que tout ce débat est un peu de l'enfumage, parce qu'on nous demande notre avis, on nous met devant le fait que l'on consomme de l'électricité, on va faire un plan de sobriété, mais on va encore en consommer, c'est inévitable. Et du coup, on est pratiquement obligés d'avoir de l'éolien en mer. Je trouve que la démarche n'est pas complètement intellectuellement honnête et elle est extrêmement pernicieuse, même. Et je regrette effectivement que les études d'impact réelles n'aient pas été menées avant. Je vois que vous ne pouvez pas répondre pour savoir, admettons, l'habitat des profondeurs des mers, qu'il y a des questions que vous n'avez pas abordées, que vous n'avez pas fait les recherches nécessaires, et on se lance là-dedans. Alors, je suis pour l'éolien en mer, oui, mais pas à ce prix-là.

### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Alors, je vais proposer, peut-être d'abord aux services de l'État de répondre. Donc, vous êtes effectivement questionnés sur plusieurs choses. On verra peut-être après les questions de prix, et s'il y a un dégât écologique après qui paye, ou est-ce que vous voulez d'abord répondre à ça, très brièvement, puis après, sur le débat plus large que vous avez soulevé, Madame et Monsieur, avant, sur une logique – ce qui vous est dit, je reprends les mots – un peu d'irresponsabilité en disant « voilà, vous prenez des décisions sans en connaître finalement les conséquences, sans être capables de donner et d'en évaluer les impacts ». On commence peut-être par le prix et les dégâts.

### **M. Martin SALMON, Responsable pôle éolien en mer à la DGEC**

Déjà, merci beaucoup pour toutes ces interventions. Je pense qu'elles sont complètement légitimes, donc on va essayer de répondre le mieux que possible, dans le temps qui nous appartient ; je pense qu'on a tous ça en tête, voilà, on me fait déjà le signe qu'il faut que je sois rapide, ce qui n'est pas forcément évident au regard des complexités. Je voulais quand même répondre au Monsieur qui, du coup, attend pour la réponse à sa question. Sur la question du *biofueling*, peut-être pour traduire ce que c'est, parce que ce n'est pas forcément évident pour tout le monde, qui est finalement l'idée qu'on va mettre des structures en mer qui vont ensuite être colonisées par des espèces, qui vont pouvoir potentiellement amener d'autres espèces au sein du site, et ce qui peut aussi poser des questions de ce qu'on appelle le *step-stone effect*, c'est-à-dire utiliser ces parcs comme un point d'étape pour ensuite coloniser d'autres espaces. C'est ce qu'on appelle aussi l'effet récif. Donc en fait, c'est l'idée qu'il va y avoir potentiellement une augmentation d'une certaine faune, d'un certain type de biodiversité. Je ne vais pas dire qu'elle sera meilleure ou moins bonne, parce que ce n'est potentiellement pas la même biodiversité et qu'il faut le prendre en compte. Il faut le prendre en compte au titre de l'entretien, donc c'est pour ça que les modèles de flotteurs anticipent typiquement le poids des moules, très concrètement, qu'il va y avoir sur l'acier, parce que ça pèse ; en fait, à la fin ça pèse beaucoup, donc il faut l'anticiper. Alors, je ne vais pas revenir sur le détail des anodes sacrificielles ou du courant imposé, parce qu'encore une fois on n'a pas tout le temps, mais c'est des choses qui sont prises en compte dans les modèles. Donc, j'espère que ça répondra en partie à la question de monsieur et si vous voulez on peut en reparler après ensemble.

Qui va payer en cas de retard ? Donc là, ma réponse va être très claire et rapide, c'est le développeur. C'est-à-dire qu'il est sanctionné, c'est écrit dans le cahier des charges, s'il est en retard. Il y a une date limite pour mettre le parc en service et ensuite il y a une pénalité par jour de retard vis-à-vis de cette sanction. Qu'est-ce qu'il y a dans le prix de l'éolienne ? C'était aussi une question. Il y a le prix pour financer, construire, exploiter, démanteler, recycler le parc. Il y a des exigences en matière de recyclage et de réutilisation de ces éléments. Ce qui n'est pas compris, c'est ce qui est dans le périmètre de RTE, donc c'est ce qui a été mentionné tout à l'heure, puisque c'est RTE au titre de sa mission de service public, mais on pourra donner les prix et je pense que c'est dans le DMO... les prix envisagés sur le coût du raccordement.

### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Alors, je vous repose la question, mais ça a été aussi dit par le représentant de France Nature Environnement. Ce qui vous est dit, je crois, assez clairement, c'est toujours délicat de reprendre les mots des autres, mais je vais essayer de le faire le plus honnêtement possible, c'est qu'en décidant maintenant vous prenez des risques et certaines personnes se sont exprimées en disant que ces risques sont inconsidérés, puisque vous n'avez pas les moyens d'éviter les impacts, puisque vous ne connaissez pas justement la nature de ces impacts. M. BONHOMME a parlé aussi des impacts cumulés qui ne sont aujourd'hui pas connus, mais vous ne connaissez pas même le point de départ, finalement, à partir duquel ces éoliennes partiraient, ou en tout cas auraient des effets. Et donc la question qui est aussi posée par France Nature Environnement : est-ce qu'il serait au contraire plus raisonnable, ou plus sérieux – je crois que c'est monsieur qui a employé le terme – d'abord de chercher les zones de protection forte, la protection de la biodiversité et ensuite d'en déduire des possibilités d'éolien, mais après ?

### **M. Martin SALMON, Responsable pôle éolien en mer à la DGEC**

Alors, je vais essayer de répondre en une minute à une question aussi large. Je pense qu'il y a un point qui vaut le coup d'être clarifié en matière de temporalité. On dit qu'on ne prend pas le retour d'expérience des fermes pilotes. On donne l'impression que là on est en train de figer le développement de la mer pour les 40 prochaines années. Non, en fait, ce qu'on est en train de faire c'est d'essayer d'identifier, effectivement, sur la base des données à notre disposition. On verse ces données au débat public, elles sont toutes communiquées, il n'y a pas de données cachées du côté de l'État, on verse l'ensemble de ces éléments au débat public. Je l'ai dit tout à l'heure et je le redis, ce sont des parcs qui sont à l'horizon à partir de 2033-2034 pour les parcs du débat public. Ce qui veut dire qu'on a ensuite quand même un sacré paquet d'années pour continuer à améliorer notre connaissance de ces environnements. Le plan alternatif, c'est d'attendre finalement que tous les projets soient faits et ensuite de relancer une procédure de débat public pour ensuite, 10 ans plus tard, faire des projets. Ça, on peut l'envisager, mais par contre ça veut dire aussi qu'on a un gros problème de production d'électricité. C'est quelque chose qu'on peut regretter collectivement, mais c'est une situation aussi physique qui s'impose à nous. On est au cœur d'un débat qui est très légitime entre la science et la question de la prise de décision politique. C'est-à-dire qu'on ne saura jamais tout sur les impacts de l'éolien en mer sur la biodiversité. On essaye de réduire les risques au maximum. On lance quand même un grand nombre d'études et ces 50 millions d'euros ne servent pas à rien. Et l'idée, c'est ensuite de continuer à avoir une réversibilité des décisions. C'est-à-dire que dans 6 ans, il y aura une nouvelle mise à jour des documents stratégiques de façade. Là, on cherche

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

une première vague de parc. On va continuer à lancer des études de site sur ces sujets. Si jamais il s'avère que l'impact est suffisamment important pour justifier de ne pas faire les projets, il n'y aura pas d'autorisation environnementale et il n'y aura pas de projet. C'est comme ça que ça fonctionne. Mais aujourd'hui, on est au stade de la planification. Avant, on faisait le débat public beaucoup plus tard dans le processus. On nous disait « très bien, vous avez toutes les données, mais vous avez déjà tout décidé, puisque vous avez fait les études ». Maintenant, on fait le débat public en amont, en toute transparence. On n'a pas toutes les données. On vous dit qu'on va continuer à les acquérir. On va essayer d'être le plus réversible possible dans les choix qui sont faits. Mais à un moment, on doit, malheureusement, faire des choix. Et j'ai conscience que ça peut sembler frustrant par certains aspects.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci. M. BONHOMME a demandé la parole. Passez le micro, s'il vous plaît.

**M. François BONHOMME, Directeur de recherche émérite, Institut des sciences de l'évolution de Montpellier**

Juste une inconnue dans votre équation. Vous avez dit que les connaissances n'étaient pas juste la science et l'impact. C'est aussi quelque chose d'éminemment sociétal et politique. Et ça, c'est explosif. Je ne sais pas comment il faudrait faire pour avoir ce débat, mais c'est à l'horizon 2050. Étant donné les menaces climatiques auxquelles on va devoir faire face et les économies d'énergie qu'on doit absolument faire en les décarbonant, je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, quel type de niveau de consommation et donc quel type de sobriété voulons-nous pour quels objectifs ? Et ça, pour moi, c'est vraiment la question fondamentale. Parce que de là va découler le fait de dire « bon, 15 mégawatts, ça va aller » ou « non, 45, ça ne suffira jamais », parce que tout ce qu'on a évoqué, je ne parle que de la croissance de ce qu'on appelle les effets rebonds. Dès qu'on améliore quelque part, ça libère les... Bon, il n'y a qu'à voir, par exemple, l'intelligence artificielle, c'est extrêmement intéressant, ça peut apporter des trucs super intéressants qui aident à la décision, mais ça fait littéralement exploser les serveurs informatiques et ça coûte de l'énergie, et ça produit de la chaleur. Donc, de l'effet rebond, il y en a tout le temps. Jusqu'à présent, nous sommes dans des sociétés où le politique dit aux gens « vous savez, on va faire le nécessaire pour que tout continue comme avant », c'est peut-être là que devraient se produire les premières grandes discussions citoyennes. Moi, j'en profite, j'ai le micro, pour une fois, j'avais trouvé que la première conférence citoyenne sur le climat organisée à l'instigation du Président lors de son premier quinquennat avait très bien fonctionné en termes d'information des gens, de propositions, enfin, de tous ceux qui y avaient participé. Bon, évidemment, les décisions, il y a eu beaucoup de jokers, mais je trouve que sur une question aussi importante que la programmation pluriannuelle de l'énergie à l'échelle 2050, on devrait refaire quelque chose de l'ordre de ce grand débat public, et pas juste deux heures à Agde et deux heures à Marseille, mais quelque chose de bien informé, comme ça avait été fait. Franchement, ça, ça serait intéressant.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Je vais redonner la parole à la salle pour réagir. Deux messieurs, ici à droite, et puis à gauche, et ensuite madame devant.

**M. Marc MOREAU**

Oui, bonsoir. Marc MOREAU, habitant à Agde. Deux choses. La première, vous nous dites qu'effectivement, il y a un cahier des charges, il y a des développeurs qui vont pouvoir postuler sans qu'on ait, on a bien compris, tous les tenants et aboutissants des conséquences qui seront a priori disponibles d'ici cinq à six ans. Quelle est la durée de la concession qui va être signée à ces développeurs pour toute cette période ? Et la petite question, en aparté, qui concerne plus le local, on entend parler beaucoup d'études, d'analyses, de tous les acteurs marins ; quid des gens qui profitent de la mer en étant des purs terriens et qui profitaient d'un horizon complètement désert et encore plus pour les marins qui pouvaient se retourner et profiter de l'horizon vierge ? On n'en entend absolument pas parler dans vos études. Merci.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, monsieur. Monsieur derrière. Ensuite j'ai deux personnes au fond après.

**M. Nicolas BOUTIN, BlueFloat Energy**

Bonsoir, je suis Nicolas BOUTIN, je travaille chez le développeur de projet BlueFloat. Je représente France Renouvelables, le porte-parole des énergies renouvelables électriques en France. Quelques commentaires. En tant que développeur de projet, bien sûr que la prise en compte des enjeux environnementaux est de plus haute importance, et tous les projets qui sont développés prennent en compte ces enjeux à travers entre autres la séquence ERC (éviter, réduire, compenser). Après, c'est plus

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

des commentaires pratico-pratiques. Premièrement, à Fos-sur-Mer, je parle sous le contrôle de Yannick BOCQUENET puisque c'est RTE qui a fait cette estimation, à l'horizon 2030, donc c'est demain, il y a un besoin de 5 à 6 gigas d'électricité supplémentaire. Donc ça, c'est du concret. 5 à 6 gigas en 2030 à Fos-sur-Mer. Donc, comment on les met ? Comment on approvisionne ? Alors, il y a plein de solutions possibles, mais c'est une question. Deuxièmement, je pense que, de manière plus philosophique, avec cette décarbonation des besoins, l'énergie d'hier, on ne la voyait pas. On faisait le plein d'essence dans notre voiture avec du gasoil qui venait de l'autre bout du monde. Je pense que ce qu'il faut avoir en tête, c'est que l'énergie de demain, on va la voir. Et donc, oui, on va voir quelques éoliennes. Alors, elles seront loin, en mer, à 25, 30 kilomètres, comme a dit Frédéric AUTRIC ; on les verra au bout de notre pouce, mais je pense que c'est un changement de paradigme qu'il faut avoir en tête. Enfin, dernier point, c'est sûr qu'on ne fait pas d'énergie sans impact ; on essaie de le diminuer, mais la question philosophique, j'aimerais bien avoir votre réponse, M. BONHOMME, c'est : est-ce que le changement climatique n'a pas plus d'impact que mettre des énergies renouvelables ? Et bon, après, je pense que la réponse n'est pas simple, mais voilà. Merci.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Madame, devant. Oui, madame, avec la marinière, ça tombe bien.

**Citoyenne**

Merci. [nom incompris], je suis chercheuse de l'Université catholique de Louvain. Je m'intéresse à ce type d'exercice de démocratie, disons, pour définir le présent et le futur. Je travaille pas mal sur, justement, l'impact social environnemental et la participation en relation à l'impact de ce type de projet. J'ai une question sur ce type de tribune. Je salue la présence de vous tous, une centaine de personnes ici, pour des projets qui sont tellement grands en termes de... pas seulement la sécurité énergétique, mais aussi le budget de l'État d'ici 2050, avec tout ce que cela implique. Vous avez signalé un peu les efforts qu'il y a pour faire participer les jeunes, pour rebondir un peu sur les commentaires des messieurs, de faire participer par ici, par-là, des consultations de ce type, ou les cahiers de charge. Donc la première question que j'ai est : à quel point ces types de consultations sont engageantes ? Pour le dire de façon simple, à quoi ça sert ? Si ça sert, comment est-ce canalisé, ou mieux canalisé ? Quels sont les canaux ici en France ? C'est le gouvernement local, ce sont les communes, la préfecture, ça va directement dans l'État, ou c'est juste pour apparaître que ça a servi à faire public et après quoi ?

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup pour votre question. On va peut-être prendre encore les deux interventions au fond, et après on refait un tour. J'invite M. FÉGNÉ en même temps, je sais qu'il nous entend, s'il souhaite s'exprimer, qu'il le signale bien à Sébastien FOURMY pour qu'on lui donne la parole, parce que techniquement c'est un peu compliqué de lui redonner la parole. Je me permets de lui dire qu'il se sente libre de le faire. Madame ? Présentez-vous aussi, s'il vous plaît.

**Élise LE DELAIZIR, TotalEnergies**

Je me suis déjà présentée avant.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Ce n'est pas grave, il faut le refaire. C'est pour l'enregistrement, pour qu'on sache qui a parlé à quel moment.

**Élise LE DELAIZIR, TotalEnergies**

OK. Élise LE DELAIZIR, habitante de Montpellier. Je rejoins ce qui a été dit un peu précédemment, les énergies de demain c'est celles qu'on verra, mais je rejoins aussi ce qui a été dit encore avant sur la sobriété. Ces projets, je les vois plutôt comme une opportunité de questionner le citoyen et de remettre l'énergie à la place qu'elle mérite. Aujourd'hui, allumer une lampe, tout le monde peut le faire, mais l'énergie d'où elle vient, les gens ne se posent pas la question. C'est vrai que vu les montants qui sont déployés aujourd'hui pour ce type de projets, il serait peut-être assez pragmatique de prévoir aussi d'intégrer une dimension sobriété en utilisant soit les revenus générés par les parcs éoliens, soit la fiscalité versée aux communes, mais de pouvoir utiliser les associations qui savent très bien le faire au niveau local pour pouvoir faire comprendre aux citoyens que cette énergie n'est pas gratuite et qu'elle vient de quelque part. Je pense que ce serait tout à fait vertueux et ça permettrait d'essayer de concilier un peu ce qui a été dit précédemment. Merci.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Monsieur ?

**M. Jean LAUREMONT, citoyen**

Oui, bonsoir. Jean LAUREMONT, un village à côté, Vias. C'est tout autre, mais ce qui m'inquiète c'est que vous confiez à un développeur. Bon, le critère, on ne le connaît pas, il y a des aspects techniques, mais je n'ai pas entendu parler d'aspects que l'on appellera économiques et politiques. L'énergie est quelque chose qui est un point particulièrement sensible dans le monde. On est sur un marché libre déjà, on confie à un développeur, mais lui, il ne bénéficiera pas, il ne sera pas influencé par le marché libre puisqu'on lui garantit ou on lui interdit de faire trop de bénéfices. Mais surtout, il y a une chose, c'est que les capitaux sont particulièrement erratiques, pour reprendre un mot un peu surfait. Quelle est notre garantie que ce développeur portera les intérêts, j'allais dire, de la France, même de l'Europe ?

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Ça fait une série de questions assez diversifiées. Je propose qu'on commence par les questions un peu précises et techniques. Donc d'abord, combien de temps pour la concession ? Je vais donner la parole d'abord à l'État. Combien de temps la concession ? Et puis, la question de monsieur à l'instant sur les garanties que le développeur effectivement, en tout cas, ne se remettra pas dans des situations qui pourraient mettre en danger les intérêts nationaux ou européens.

**M. Martin SALMON, Responsable pôle éolien en mer à la DGEC**

Est-ce que je peux dire un mot sur les questions de sobriété aussi ?

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Alors après, si vous me permettez, parce qu'on va commencer par les deux questions.

**M. Martin SALMON, Responsable pôle éolien en mer à la DGEC**

Très bien. Donc, la durée de la concession. Aujourd'hui, elle est définie par les autorités préfectorales. Aujourd'hui, il est possible d'aller jusqu'à 50 ans pour la durée de la concession, étant entendu que ça inclut toute la phase de développement du projet et la phase de construction et la phase de démantèlement du projet. Ça pourra être moins, si les autorités préfectorales le décident, sur la base du dossier de demande d'autorisation qui sera déposé par le développeur ultérieurement. La deuxième question, c'était finalement, qu'est-ce qui nous garantit... C'est une très bonne question. On n'est plus dans une situation où on a un monopole intégré pour produire, qui était anciennement EDF, entre guillemets. Là, il y a véritablement une mise en concurrence. Qu'est-ce qui nous garantit un intérêt commun entre le développeur et l'État ? Plusieurs éléments. Le premier élément, c'est déjà, autour du modèle de rémunération, ils ont intérêt à produire. Parce qu'une fois qu'on a investi un milliard pour construire un parc en mer, on a intérêt à produire de l'électricité. Ça, c'est le premier point. S'ils ne le font pas, tout simplement, vu que ce sont eux qui ont payé pour le projet, ils perdent beaucoup d'argent. Le deuxième élément, c'est évidemment que l'État a un pouvoir de contrôle et de sanction, si jamais, par exemple, il ne faisait pas les choses telles qu'il devrait les faire. Il y a un troisième point, qui est aussi très important, qui est le suivi et le contrôle. C'est-à-dire qu'il faut s'assurer dès maintenant qu'on est capable d'avoir accès aux informations, accès aux documents, et encore une fois, dans le cahier des charges, on a cranté le fait qu'il y aura sanction si jamais il n'y a pas respect de cette transparence. Le dernier point, qui est aussi un point très important, c'est que la vie d'un projet est longue et un développeur, ça peut faire faillite, par exemple. Ça arrive. Je n'ai pas d'exemple en tête, mais il faut traiter ce cas de figure. Donc là, aux différentes étapes du projet, il y a les garanties bancaires. Il y a des garanties bancaires au tout début, assez élevées, parce qu'en fait il peut sortir, parce qu'à ce moment-là il n'a pas encore construit le projet. Et après, au moment où il est mis en service, la garantie est un peu plus faible, parce que là il a vraiment intérêt à produire. Et plus la vie du projet augmente, plus le montant de la garantie qui se chiffre en plusieurs dizaines de millions d'euros augmente, et ils ont une obligation de venir les déposer dans un coffre, à la DGEC, régulièrement, ce qui permet de financer le démantèlement si jamais il y a un problème autour de ça.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Alors, on va continuer sur une autre question. La question de l'horizon vierge, de monsieur, de l'horizon libre. Est-ce que vous voulez commenter ça ? Peut-être, M. AUTRIC.

**M. Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie**

Oui, ça me paraît important, et on a justement... Alors, on parle d'études, puisque ces projets ne sont pas réalisés. Donc, pour le débat public, on a souhaité, à l'échelle de l'ensemble des façades, mener une étude sur la sensibilité des paysages à l'implantation des éoliennes. Donc, on a recruté un bureau d'études spécialisé qui a effectivement analysé la sensibilité du golfe du Lion à l'éolien, et quand vous noterez, effectivement, lirez son document, elle fait ce constat que vous venez d'évoquer, c'est-à-dire

que cet horizon vierge et infini que constituait la mer, demain, avec ces éoliennes, ce ne sera plus la même chose. Alors, évidemment, ce sera dépendant de l'éloignement à la côte. On a rappelé que pour les premiers parcs, c'est aussi ce qu'on évoquait tout à l'heure, on est entre 25 et 30 km, et quand on regarde les macro-zones du golfe du Lion, il y a des parcs qui peuvent se positionner également plus loin et ce sera, à mon avis, un point important dans l'atterrissage, « l'amerrage » de ces parcs éoliens en mer, de « où est-ce qu'on les positionne, où est-ce qu'on les localise ? ». Il y a effectivement les enjeux environnementaux, mais il y a aussi les enjeux du paysage, les enjeux de la pêche et puis la capacité aussi que ces projets soient économiquement faisables, puisque plus on va les éloigner, plus les coûts seront évidemment importants.

### **M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Alors, il nous reste trois questions un peu plus consistantes et en même temps il est 20h35, mais je ne vois personne partir, donc je me dis que ça vous intéresse et qu'on va continuer. On va essayer d'aller au bout de ces trois dernières questions. En plus, ça y est, tout est sorti au cocktail, donc ça devient difficile de résister, mais je pense que ça vaut le coup qu'on prenne un peu plus de temps. On prend encore une dizaine de minutes, si ça vous va, et on essaye d'aller au bout de ces points, en sachant, et je le dis tout de suite, que ça ne s'arrête pas ce soir. En réalité, vous avez encore cinq semaines pour... Il y a encore quelques événements en Méditerranée, il y a des webinaires la semaine prochaine, il y a quelques petites choses, mais vous pouvez surtout vraiment amener vos contributions, réagir, prendre connaissance des autres contributions et donner des avis. Et nous, nous sommes tenus de restituer toutes vos propositions et tous vos arguments. Je vais commencer à répondre à votre question, madame. Ça, c'est un point très important. Lorsque vous allez faire une contribution dans le débat public, ce n'est pas perdu, puisque c'est notre mission et elle est donnée par la loi, de vous faire entendre votre proposition et votre contribution. Après, votre question, madame, c'était « à quoi ça sert ? ». Une fois qu'on a fait ça, à quoi ça sert ? Je vais essayer d'être le plus court possible pour revenir après sur les questions de fond, mais je voulais quand même répondre à madame. Nous faisons un compte-rendu du débat public qui sera publié deux mois après la fin du débat, donc le 26 juin. Dans ce compte-rendu, nous rendons compte de toutes les propositions qui ont été faites et des choix qui s'offrent au décideur, en l'occurrence, le décideur ici, c'est l'État, puisque c'est lui qui signe le document stratégique de façade. Donc, c'est lui. Qu'est-ce que nous faisons ? En quoi c'est engageant ? Jusqu'où ça va ? Alors, attention, non, ce n'est pas un référendum, donc ce que vous dites ne sera pas appliqué directement parce que ça aurait été dit dans le débat public. Le débat public, ce n'est pas un référendum, ce n'est même pas un sondage, d'accord ? Et puis de toute façon, dans le débat public, il y a parfois des dissensus, tout le monde n'est pas d'accord, donc qu'est-ce que devrait suivre le décideur si la décision s'imposait ? Non. Votre parole ne s'impose pas au décideur. Premier point. Alors qu'est-ce qui s'impose, du coup, au décideur ? Il est obligé de vous répondre, de répondre point par point et de prendre sa décision au regard des résultats du débat public. Et ça, nous le vérifions. Cette décision devrait intervenir trois mois après la parution du compte-rendu. Donc, je récapitule, 26 avril, fin du débat, 26 juin, publication du compte-rendu, 26 septembre au plus tard, décision de l'État qui répondra point par point. C'est ça, le débat public. Ce n'est pas plus, ce n'est pas moins. En revanche, on a suffisamment de temps pour aller au bout, justement, de l'ensemble des arguments. Donc, on n'est pas seulement un greffe au tribunal, on ne fait pas juste une prise en compte de ceci. En fait, pendant ces cinq mois, les arguments s'échangent, s'enrichissent et deviennent des propositions. J'en prends pour exemple la proposition de madame à l'instant, qui nous a dit qu'on pourrait financer la sobriété par les revenus de l'éolien. Une proposition qui est très concrète, qui va peut-être être portée par vous, madame, peut-être par d'autres personnes, et à laquelle l'État devra nous répondre. Donc, c'est ça un débat public, c'est déjà ça, mais attention, effectivement, ce n'est pas plus que ça.

Je viens sur un point, pour illustrer mon propos, c'est un peu long, mais je viens sur un point. Il y a deux ans, nous avons donc fait un débat public sur ces deux premiers projets d'éolien. Un certain nombre de choses dans les comptes-rendus du débat public ont été retenues par l'État. Par exemple, la création d'une étude sur les impacts sur le tourisme, ça a été pris. À l'époque, une grande partie des acteurs et du public s'était prononcée pour attendre, pour suspendre pendant 2 à 3 ans le choix des sites, afin de pouvoir éviter les impacts par un meilleur choix des sites, une fois qu'on aurait connaissance des retours d'expérience des fermes-pilotes et du programme Migralion. Pour cet exemple-là, l'État n'a pas souhaité suivre et il s'est expliqué, il a dit « je ne suspendrai pas, je veux avancer maintenant ». Vous voyez, deux exemples. Un exemple où l'État a tenu compte et il a dit « oui, je vais le faire ». Un exemple où il a dit « non, ça je ne vais pas le faire ». Absolument, je l'ai dit, il a expliqué pourquoi. Donc, voilà, madame, si je peux essayer de répondre à votre question. Bien entendu, tout cela est public, donc vous pouvez vous-même constater à la fin ce qui a été retenu, ce qui n'a pas été retenu, et en tirer les conséquences que vous voudrez. Mais, nous n'avons pas les moyens, je n'ai pas un revolver sur la tempe de ces messieurs, surtout pas, pour les obliger à faire ce que vous souhaitez faire. Voilà pour la réponse, j'espère avoir été

clair. On va reprendre maintenant deux points. Je propose d'abord de donner la parole à M. BONHOMME sur ces questions qu'il vous a posées très clairement. L'impact du changement climatique sur la biodiversité est-il plus important que l'impact des éoliennes sur la biodiversité ?

**M. François BONHOMME, Directeur de recherche émérite, Institut des sciences de l'évolution de Montpellier**

Je remercie le monsieur de France Énergie Marine, c'est ça, je ne me suis pas trompé ? France Renouvelables, voilà. Effectivement, si nous sommes ici ce soir, c'est parce que nos gouvernements, et j'espère une bonne partie de nos concitoyens, sont absolument convaincus que ce qui nous attend dans 20 ou 30 ans en termes de changement climatique est une véritable bombe à retardement et que chaque dixième de degré perdu par rapport à l'accord de Paris, c'est un dixième, c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup de catastrophes, et donc, oui, l'objectif est effectivement d'arriver à toute fin à décarboner notre économie. Nous en sommes tous persuadés. Maintenant, la question c'est... parce que c'est un triptyque, on veut décarboner, mais à partir de quel niveau de consommation résiduelle acceptable et y a-t-il des endroits qu'il faudrait ou pas sanctuariser ? Et ça, je rebondis sur les remarques de Simon FÉGNÉ tout à l'heure sur les zones de protection forte, il y a peut-être des choses qui mériteraient d'être sanctuarisées en fonction des objectifs qu'on veut bien s'accorder en termes de sobriété. Je n'en dis pas plus, c'est une question super complexe, mais si la réponse c'est de toute façon on fait le maximum qu'on peut faire partout parce que de toute façon on n'y arrivera pas, ça veut dire qu'on n'y arrivera pas, à cause de l'effet rebond, à cause de tout ce que j'ai dit, et que ça sera la catastrophe à tous les niveaux, y compris biodiversité.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Je vous propose de terminer avec le sujet qui est relié, je reprends vos termes, M. BONHOMME, sur la question de savoir pourquoi il faudrait de l'éolien, pour quelles raisons, et quels usages ou quelle société on veut sur ce point-là. Donc, je vais dire un petit mot rapide avant de donner la parole à M. SALMON. Très brièvement, pour dire que la CNDP a déjà été saisie de débats plus généraux sur les questions d'énergie, alors jamais dans le cadre d'un débat public proprement dit, sauf à la précédente programmation pluriannuelle de l'énergie, la fameuse PPE – vous allez peut-être détailler ensuite, M. SALMON – et que maintenant, pour la prochaine programmation, c'est l'État qui va déterminer les modalités de concertation du public sur ce sujet. Donc nous, CNDP, nous n'avons pas la main, nous ne sommes pas décideurs de ces modalités, mais il y a effectivement des décisions à prendre, et la question qui est posée, je pense, vous y répondrez peut-être, c'est bien entendu l'enchaînement de ces décisions : est-ce qu'il y aura une décision sur l'éolien en mer à l'issue de ce débat public, avant d'avoir eu un débat plus général sur l'énergie ou, au contraire, après ? Je vous laisse réagir là-dessus, M. SALMON.

**M. Martin SALMON, Responsable pôle éolien en mer à la DGEC**

Oui, merci beaucoup et merci pour cette question qui est importante. Je voudrais dire quelque chose peut-être d'abord, effectivement, et je suis d'accord avec monsieur, le débat public pour lequel on est ici aujourd'hui n'est pas un débat de modèle de société, de modèle de consommation, etc. Il y a eu différentes consultations sur les questions énergétiques, il y a aussi un exercice démocratique qui se produit régulièrement. Il y a la convention citoyenne pour le climat qui avait une vision plus englobante, mais ce n'est effectivement pas l'objet de ce débat et je le reconnais sans peine. Cela étant, on parle de sobriété, j'ai commencé ma présentation en parlant de sobriété énergétique et je voudrais quand même rappeler ce chiffre. L'horizon, c'est quand même -40 % sur la consommation en énergie finale. Et ça, en termes de réduction des consommations énergétiques, c'est probablement un gap historique, jamais atteint, et c'est le premier échelon. C'est-à-dire qu'on est en train d'essayer de décarboner ce qu'il reste quand on a réduit de 40 % la consommation énergétique. Alors, je ne vais peut-être pas revenir sur l'ensemble, sur le côté aussi réversible des décisions qu'on prend, le côté itératif, le besoin aussi d'agir vis-à-vis de ce dérèglement climatique qui est aujourd'hui une menace pour nous tous. Une des options, c'est l'éolien en mer et c'est sur ça qu'on travaille. Je pense que c'est là-dessus que je souhaiterais terminer. C'est un des leviers qui sont identifiés aujourd'hui par l'État. L'idée, c'est de le faire le mieux possible, à l'écoute aussi des remarques du public, de façon à s'améliorer.

**M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Alors, je vais me permettre un petit mot de conclusion qui va, M. SALMON, un petit peu vous contredire. Je suis désolé de le faire, mais je me dois de le faire. En fait, si, ce débat public porte sur les choix d'énergie aussi. Pour une raison simple, en fait, mais qui doit vraiment être très claire. Vous avez le droit de vous exprimer sur tous les sujets qui sont liés à tous les sujets qui sont mis dans le débat. Vous avez le droit de vous exprimer sur l'opportunité de faire de l'éolien en mer ou de ne pas en faire. Et ça, vous pouvez vous exprimer là-dessus en disant « je ne veux pas qu'il y en ait parce que je veux un

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

autre choix de société ou un autre choix d'énergie » ; vous en avez non seulement le droit, mais ça fait totalement partie du champ de ce débat public. Néanmoins, et je vous rejoins, il y a d'autres espaces où c'est également discuté, notamment cette future concertation sur la programmation plurielle de l'énergie et éventuellement sur la stratégie nationale bas carbone, si j'ai bien compris que ça allait être lié. Et puis, il y aura peut-être un débat parlementaire dans le cadre d'une loi de programmation énergie-climat dont les contours ne sont encore pas tout à fait clairs. Mais donc, oui, il y a d'autres espaces pour parler d'énergie, mais ici, et ce débat La Mer en Débat est aussi un endroit pour parler d'énergie. Donc ça, je voulais vraiment le préciser. Le point ensuite sur lequel je voulais simplement conclure, c'était de vous dire qu'il y a déjà des propositions dans le débat public qui sont des propositions, entre guillemets, je vais le dire comme ça, qui s'expriment en termes d'opportunités. On y va ou on n'y va pas ? Pourquoi on y va ? Pourquoi on n'y va pas ? Il y a des propositions qui disent « non, ce mur électrique, il n'est pas réaliste, ou il n'est pas justifié, ou il est mal justifié ». Ou encore, des propositions qui disent « les différents scénarios proposés par RTE, par négaWatt ou par l'ADEME, il y a peut-être des alternatives, il y a peut-être certains scénarios qu'il faut privilégier, et pas forcément celui qui a été choisi aujourd'hui comme scénario de référence par l'État ». Ça existe. La filière, elle-même, a proposé des scénarios pour le développement de l'éolien en mer et la répartition par façade. Il me semble intéressant de vous dire que parmi ces scénarios, il y en a un, il n'est pas privilégié par la filière, pour être très clair, qui consiste à dire « si on veut plutôt un scénario qui a une intention environnementale – je crois que c'est le terme qui est employé – il faudrait effectivement arrêter l'éolien en Méditerranée, ou en tout cas l'arrêter aux deux premiers projets qui ont été proposés ». Cela dit, à l'issue de la présentation de ces scénarios, la filière ne choisit pas ce scénario-là. Mais vous, aujourd'hui, dans le débat public, vous êtes libres et vous avez la possibilité de vous exprimer précisément dessus. Oui ou non il en faut, combien il en faut. Et pour être très honnête, il y a aussi des acteurs économiques, je pense à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par exemple, qui se sont déjà exprimés en disant « on veut plus d'éolien en mer, parce qu'on pense que c'est nécessaire pour le développement économique, pour la transition énergétique ». D'accord ? Donc, c'est ouvert. Les décisions ne sont pas prises. Si vous voulez peser dessus, avec toutes les limites que j'ai données tout à l'heure, vous pouvez vous exprimer, y compris en matière d'opportunité de faire de l'éolien ou de ne pas en faire, d'en faire ici ou d'en faire ailleurs, ou de n'en faire nulle part ou d'en faire partout. Je me permettais simplement de vous proposer le champ très large du débat et puis maintenant je vais vous inviter, si vous le voulez bien, à boire un verre et nous restaurer un petit peu après cette longue discussion. Merci beaucoup.